

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 707

1^{er} avril 2009

SOMMAIRE

Aedes Trading S.A.	33913	KOCKELMANN Gilles S.à.r.l.	33891
Aka & Weber S.à.r.l.	33892	LuxiPrivilège	33895
Biovie-Equilibre S.à r.l.	33893	Lux Service Manutention SA	33896
BPT Hansa S.à r.l.	33890	Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l.	33936
Buon Appetito S.à.r.l.	33893	Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois	33892
Buon Appetito S.à.r.l.	33892	Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois	33892
Carta S.A.	33896	MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.	33897
Cidron Healthcare B S.à r.l.	33926	Nucleus Gestion S.à r.l.	33897
CPI Atlantis S.à r.l.	33894	P.A.L. Management Services	33930
CPI ReCo I S.à r.l.	33935	Rothschild S.A.	33936
Deejay	33920	Société des Entreprises Agricoles Canach	33912
D.S. S.à r.l.	33891	Stankowitz Innovation S.A.	33935
Entreprise de construction De Oliveira Sousa Eduardo Sàrl	33893	St. Clair Capital 1 S.à.r.l.	33906
European Executive Services S.à r.l.	33894	St. Clair Capital 2 S.à.r.l.	33904
Euro Performances S.A.	33895	Tele2 Sweden S.A.	33899
Flexcom S.à r.l.	33897	TeleAd Inter-Services	33904
Foam Investments I S.à.r.l.	33890	TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l.	33891
Fox III S.à r.l.	33902	TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l.	33890
Fox I S.à r.l.	33900	Total Howald S.A.	33893
Hadool - LMF SCI	33908	Veva S.A.	33895
H Lux S. à r. l.	33920	World Tour Invest Ltd	33911
Hydro Aluminium Clervaux S.A.	33936	WP III Investments S.à r.l.	33936
ICAP US Holdings No. 2 Ltd - Luxembourg Branch	33896	WP XIII Investments S.à r.l.	33890
International Trading Investment Mana- gers, S. à r.l.	33891	Ytter Design	33894
J.P. Morgan Capital Holdings Limited	33913		
Kirchberg Handels GmbH	33906		

WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.066.550,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.797.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036731/242/13.

(090041908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 830.000,00.**Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 122.127.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036722/242/13.

(090041915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 119.506.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Veillez noter que la présente version remplace le document dépassé antérieurement avec le RCS. Le numéro de dépôt du document rectificatif est L070132612.05 et le document a été déposé au RCS le 2 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009036758/1463/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03635. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.500,00.**Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 120.957.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036720/242/13.

(090041911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

International Trading Investment Managers, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.195.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009036671/236/11.

(090041872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

KOCKELMANN Gilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.948.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036745/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00707. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.506.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009036757/1463/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03633. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

D.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 37.992.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009036733/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00704. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Aka & Weber S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009036734/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00758. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Buon Appetito S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 83, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 103.803.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/3/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036739/2373/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00754. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, Z.I. des Laminoirs de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 70.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009036736/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00787. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, Z.I. des Laminoirs de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 70.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009036737/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00783. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Buon Appetito S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 83, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 103.803.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/3/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036743/2373/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00779. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Biovie-Equilibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 69.116.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009036724/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00794. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Entreprise de construction De Oliveira Sousa Eduardo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 148, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 111.834.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036746/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00743. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Total Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 235A, rue de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 43.450.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009036748/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00772. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

European Executive Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6944 Niederanven, 14, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 110.655.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036732/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00713. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Ytter Design, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 38.874.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036704/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05891. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

CPI Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 190.644,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.209.

Extrait des résolutions de l'associé du 31 décembre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 27 janvier 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009036015/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxiPrivilège Sicav

SANPAOLO BANK S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009036753/43/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03625. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Euro Performances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 63.779.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036688/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05860. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Veva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.549.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 février 2009

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social du Commissaire aux comptes FIN-CONTROLE S.A. ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à L-1882 Luxembourg.

Le 13 février 2009.

Certifié sincère et conforme

VEVA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009035372/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Lux Service Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 84.428.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009035240/227/12.

(090040066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

ICAP US Holdings No. 2 Ltd - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.498.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du siège en date du 14 janvier 2009

Monsieur Paul de Haan, résidant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé gérant de ICAP US Holdings No.2 Ltd - Luxembourg Branch, en remplacement de Mme Valerie Fisson, et ce, avec effet au 14 février 2009.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour ICAP US Holdings No.24 Ltd - Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2009035976/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Carta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.155.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE SA., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour copie conforme

CARTA S.A.

N. THIRION / Serge KRANCENBLUM

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2009036069/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Flexcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 103.084.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036750/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00769. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Nucleus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.177.

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Peter Goebel, administrateur de société, né à Pretoria (République d'Afrique du Sud), le 2 novembre 1964, demeurant à Leyswood House, Groombridge Tunbridge Wells, TN3 9PH, Grande-Bretagne,

ici représenté par Monsieur Serge Goldberg, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Tunbridge Wells, le 12 janvier 2009,

2.- Nucleus Euro-Advisers S.C.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19 rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.743,

représenté par son associé commandité la société NUCLEUS MANAGEMENT SA, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.101, représentée par ses deux administrateurs Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20 rue d'Amsterdam, et Monsieur David MARTIN, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20 rue d'Amsterdam,

ici représentée par Monsieur Serge Goldberg, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 12 janvier 2009,

lesquelles prédites procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée "MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1597 du 28 juin 2008,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.177,

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société "MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.", en vertu des statuts de la société publiés comme prédit et de deux cessions de parts intervenues le 12 janvier 2009, non encore enregistrées,

lesquelles prédites cessions de parts, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités avec elles.

Ensuite les comparants, seuls associés de la société "MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l." se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous deux valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 2 alinéa 1^{er} afférent des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** La société a pour objet l'activité de consultant en investissements au bénéfice exclusif du "Nucleus Assurance Fund 1", un fond d'investissement Luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés; et ce conformément a l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers."

2.- Changement de la dénomination sociale de la société de "MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.", en "NUCLEUS GESTION S.à r.l." et modification de l'article 4 afférent des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "NUCLEUS GESTION S.à r.l.""

3.- Transfert du siège social de la société de Clemency à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et modification conséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville."

4.- Acceptation de la démission du gérant, Monsieur Pierre MEYNARD.

5.- Nomination d'un nouveau gérant en son remplacement.

Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} afférent des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** La société a pour objet l'activité de consultant en investissements au bénéfice exclusif du "Nucleus Assurance Fund 1", un fond d'investissement Luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés; et ce conformément a l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers."

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de "MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.", en "NUCLEUS GESTION S.à r.l." et de modifier l'article 4 afférent des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "NUCLEUS GESTION S.à r.l.""

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Clemency à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert. et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville."

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant, Monsieur Pierre MEYNARD, et lui donnent décharge.

Cinquième résolution

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Peter Goebel, administrateur de société, préqualifié,

ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature tel que prévu par l'article 12 alinéa 4 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.360,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Goldberg, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3718. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009028921/241/93.

(090031826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Tele2 Sweden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.802.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the ninth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of acting as a special proxy of Tele2 Sverige AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at P.O. Box 62, S-164 94 Kista, Sweden.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Tele2 Sweden S.A.", having its head office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 73.802, has been incorporated by deed enacted on the 27th of December 1999, published in the Mémorial C number 262 of the 6 April 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Tele2 Sweden S.A." amounts currently to thirty five thousand Euros (EUR 35,000.-), represented by one thousand (1000) shares of a par value of thirty five Euros (EUR 35) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Tele2 Sweden S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Melle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Tele2 Sverige AB, société constituée sous la législation de la Suède, ayant son siège social au P.O. Box 62, S-164 94 Kista, Suède.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Tele2 Sweden S.A.", ayant son siège social à 2-4 avenue Marie-Thrèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.802, a été constituée suivant acte reçu le 27 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 262 du 6 avril 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Tele2 Sweden S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente cinq mille Euros (EUR 35.000), représentés par mille (1000) actions avec une valeur nominative de trente cinq Euros (EUR 35) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Tele2 Sweden S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50183. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028923/211/82.

(090032007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Fox I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.156.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- FOX Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 123.515.

Here represented by Mr. Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "FOX I S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 123.156, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n° 374.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Manager of the Company with immediate effect .

V. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr. David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr. Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- FOX Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.515,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "FOX I S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.156, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n° 374.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

III. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);
- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028904/211/103.

(090032083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Fox III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.154.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- FOX Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 123.515.

Here represented by Mr. Francesco Abbruzzese, Company director, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "FOX III S.à r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 123.154, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 14, 2007, n° 374.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Manager of the Company with immediate effect.

V. The sole shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
- Mr. David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);
- Mr. Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- FOX Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1b, Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.515,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "FOX III S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.154, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, n° 374.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

III. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);
- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028891/211/102.

(090032110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

TeleAd Inter-Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.161.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009035911/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

St. Clair Capital 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 135.873.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, the seventh day of November.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DRI Capital SFF LLC 2, a company organised under the laws of Delaware having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, (the Parent),

hereby represented by Me Caroline Muller, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of St. Clair Capital 2 SARL, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 125, avenue X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.874 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 520 of February 29, 2008;
- the Company's capital is set at nineteen thousand United States dollars (USD 19,000.-) represented by nineteen thousand (19,000) shares in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company besides those vis-à-vis the Parent have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DRI CAPITAL SFF LLC 2, un fonds organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, (la Société Mère), représentée par Me Caroline Muller, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination St. Clair Capital 2 SARL, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 125, avenue X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.873 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 520 du 29 février 2008;
- le capital social de la Société est fixé à dix neuf mille dollars américains (USD 19.000), représenté par dix neuf mille (19.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que les actifs et passifs connus de la Société sans compter que celles vis-à-vis de la Société Mère ont été arrangées ou entièrement fournies pour, que la Société Mère soit investie de tous les capitaux et par ceci expressément déclare qu'elle assurera et

assumera toutes les actifs et passifs exceptionnels de la Société, en particulier celles cachées ou connues mais impayées et toutes inconnues jusqu'ici de ceux de la Société avant n'importe quel paiement à elle-même;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45421. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028927/211/90.

(090032018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Kirchberg Handels GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 42.236.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 décembre 2008 que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour Kirchberg Handels GmbH

Le Liquidateur

Damsor Limited

Référence de publication: 2009036073/759/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

St. Clair Capital 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.874.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, the seventh day of November.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DRI CAPITAL SFF LLC 1, a company organised under the laws of Delaware having its registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, (the Parent),

hereby represented by Me Caroline Muller, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of St. Clair Capital 1 SARL, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.874 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 520 of February 29, 2008;
- the Company's capital is set at nineteen thousand United States dollars (USD 19,000.-) represented by nineteen thousand (19,000) shares in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company besides those vis-à-vis the Parent have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DRI CAPITAL SFF LLC 1, un fonds organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au /O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (la Société Mère),

représentée par Me Caroline Muller, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination St. Clair Capital 1 SARL, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.873 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 Décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 520 du 29 février 2008;
- le capital social de la Société est fixé à dix neuf mille dollars américains (USD 19.000), représenté par dix neuf mille (19.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que les actifs et passifs connus de la Société sans compter que celles vis-à-vis de la Société Mère ont été arrangées ou entièrement fournies pour, que la Société Mère soit investie de tous les capitaux et par ceci expressément déclare qu'elle assurera et assumera toutes les actifs et passifs exceptionnels de la Société, en particulier celles cachées ou connues mais impayées et toutes inconnues jusqu'ici de ceux de la Société avant n'importe quel paiement à elle-même;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45420. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028940/211/92.

(090032012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Hadool - LMF SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 42, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.054.

— STATUTS

L'an deux mil huit, le cinq décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph WEISGERBER, retraité, demeurant à L-9045 Ettelbruck, 55, Grondwee, son épouse
- 2.- Madame Françoise HILTGEN, retraitée, demeurant à L-4995 Schouweiler, 42, rue Grande-Duchesse Charlotte et leurs enfants
- 3.- Monsieur Norbert WEISGERBER, employé d'Etat, demeurant à L-1344 Luxembourg, 40, rue Georges Clemenceau,
- 4.- Madame Pierrette WEISGERBER, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-8422 Steinfort, 65, rue de Hobscheid,
- 5.- Monsieur Frank WEISGERBER, fonctionnaire communal, demeurant à L-3315 Bergem, 35, rue de Noertzange, et
- 6.- Monsieur Marc WEISGERBER, employé privé, demeurant à L-4804 Rodange, 26, rue de Schio

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société civile prendra la dénomination de "Hadool - LMF SCI".

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Dippach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le patrimoine social de la société est fixé à un million trois cent quatre-vingt mille euros (1.380.000,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts sans valeur nominale, réparties comme suit:

1.- Monsieur Joseph WEISGERBER	48%
2.- Madame Françoise HILTGEN	48%
3.- Monsieur Norbert WEISGERBER	1%
4.- Madame Pierrette WEISGERBER	1%
5.- Monsieur Frank WEISGERBER	1%
6.- Monsieur Marc WEISGERBER	1%
Total: Cent pour cent	100 %

Art. 6. Les transmissions des parts d'intérêts s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle dans le patrimoine social.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion de leurs parts d'intérêts.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de pourcent dans le patrimoine social.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des votes émis sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du patrimoine social et de la division afférente en parts d'intérêts; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et Répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2009 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement à leur participation dans le patrimoine social.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Souscription et Paiement

Le capital social d'un montant total de un million trois cent quatre-vingt mille euros (1.380.000,- EUR) a été souscrit par apport en nature de la place avec un bâtiment non-défini, sis à Bascharage, 28, Avenue de Luxembourg inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Bascharage, section C de Bascharage

- numéro 2116/6206, lieu dit "Avenue de Luxembourg", place (occupée), bâtiment non-défini, contenant 18,50 ares

- numéro 2116/6205, lieu dit "Avenue de Luxembourg", place (occupée), bâtiment non-défini, contenant 26,91 ares évaluée à 1.380.000,-EUR

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution en application de l'article 7 et du point 3 de l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971 sur les sociétés familiales s'élève approximativement à 5.800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du patrimoine social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Joseph WEISGERBER, Madame Françoise HILTGEN, et Monsieur Frank WEISGERBER prénommés.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement représentée et engagée par la signature conjointe de deux gérants, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-4995 Schouweiler, 42, rue Grande-Duchesse

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEISGERBER, F. HILTGEN, N. WEISGERBER, P. WEISGERBER, F. WEISGERBER, M. WEISGERBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2009/49661. Reçu € 3.450,- (trois mille quatre cent cinquante euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009036357/206/144.

(090041122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

World Tour Invest Ltd, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.101.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of the company Athris Holding AG, St Annagasse 18, 8001 Zürich, Switzerland,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on November 18, 2008 which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declares and requests the notary to act:

1. That the company WORLD TOUR INVEST LTD, société anonyme holding, R.C.S. Luxembourg B nr. 22.101, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me NEUMAN, then notary public residing in Luxembourg, on October 22nd, 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 321 of November 28th, 1984.

2. That the company's capital amounts to CHF 20,000,000 (twenty million Swiss francs) divided into 20,000 (twenty thousand) shares of CHF 1,000 (one thousand Swiss francs) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become the sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company WORLD TOUR INVEST LTD, société anonyme holding.

4. That the principal, as the sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding with the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company WORLD TOUR INVEST LTD, société anonyme holding, declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years in the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
it being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Athris Holding AG, St. Annagasse 18, 8001 Zürich, Suisse,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 novembre 2008, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding WORLD TOUR INVEST LTD, R.C.S. Luxembourg B numéro 22.101, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 22 octobre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 321 du 28 novembre 1984.

2. Que le capital social de la société s'élève à CHF 20.000.000 (vingt millions francs suisses) divisé en 20.000 (vingt mille) actions de CHF 1.000 (mille francs suisses) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding WORLD TOUR INVEST LTD.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding WORLD TOUR INVEST LTD, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49950. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028960/211/89.

(090031917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

CAPRISO, Société des Entreprises Agricoles Canach, Société Civile.

Siège social: L-5414 Canach, 8, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg E 1.159.

Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Mai 2008

Tagesordnung:

1. Kündigung des Gesellschaftsführers Welbes Armand.

2. Ernennung 3 neuer Geschäftsführer.
3. Erhöhung vom Betrag in Artikel 16 von LUF 500.000 auf € 12.500.
4. Die Dauer der Gesellschaft wird auf unbegrenzte Zeit verlängert.

Erste EntschlieÙung

Durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter wird die Kündigung von Herrn Welbes Armand als Geschäftsführer angenommen.

Zweite EntschlieÙung

Sowie drei neue Geschäftsführer ernannt:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf (3) festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden ernannt:
Herr Welbes Gaston, Landwirt, wohnend L-5414 CANACH, 6, rue de l'Ecole
Herr Hoeser Joseph, Landwirt, wohnend L-5414 CANACH, Ferme Hoeser
Herr Peping Georges, Landwirt, wohnend L-5423 ERSANGE, 5, am Gaassefeld
mit der Befugnis die Gesellschaft rechtmäßig zu verpflichten wie vorgesehen in Artikel 16 der Statuten.

Dritte EntschlieÙung

In Artikel 16 wird der Betrag von LUF 500.000 auf € 12.500 erhöht.

Vierte EntschlieÙung

Die Dauer der Gesellschaft wird auf unbegrenzte Zeit verlängert. Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann zu jeder Zeit nach Vorgabe der gegenwärtigen Statuten gemäss Artikel 22 erfolgen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Canach, Datum wie eingangs erwähnt.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009027133/9950/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06300. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Aedes Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
Luxembourg, le 29 janvier 2009*

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

La démission de Monsieur AGRATI Eugenio de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AEDES TRADING S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036077/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.205.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Shareholders) of J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED (the Company), having its registered office at 125 London Wall, London EC2Y 5AJ United Kingdom and its principal place of business at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number 3871969, and with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 73.205, incorporated on November 1, 1999 in England and Wales and having transferred its principal place of business to Luxembourg by decisions taken by the extraordinary general meeting of the members held on November 19, 1999, published in the Mémorial C, number 133 on February 9, 2000.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 12, 2008, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened and presided by Me Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary of the meeting Me Camille Paul SEILLÈS, prenamed.

The meeting elects as scrutineer Me Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) to amend the authorised share capital of the Company by redesignating the class of perpetual non-cumulative preference shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each (such class of shares presently numbering fifty million (50,000,000) in aggregate) as perpetual cumulative preference shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each (such class of shares to number fifty million (50,000,000) in aggregate) (the Perpetual Cumulative Preference Shares), such redesignated class of Perpetual Cumulative Preference Shares to have the rights set out in the articles of association of the Company, as amended by resolutions 2 and 3 below (the By-Laws).

2) to amend Article 3 of the By-Laws in order to reflect the above mentioned resolutions;

3) to amend Article 7A of the By-Laws in order to reflect the above mentioned resolutions.

II) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance list that the whole issued capital of four billion sixty-nine million ninety seven thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD4,069,097,740) is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the Shareholders have been preliminarily advised and have consented to shorter notice than that prescribed in the Company's By-Laws.

Then, the Shareholders passed on a unanimous show of hands, as special resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the authorised share capital of the Company by redesignating the class of perpetual non-cumulative preference shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each (such class of shares presently numbering fifty million (50,000,000) in aggregate) as perpetual cumulative preference shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each (such class of shares to number fifty million (50,000,000) in aggregate) (the Perpetual Cumulative Preference Shares), such redesignated class of Perpetual Cumulative Preference Shares to have the rights set out in the By-Laws of the Company, as amended by resolutions 2 and 3 below.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend Article 3 of the By-Laws in order to reflect the above-mentioned resolution, so that Article 3 now reads as follows:

"3.- The authorised share capital of the Company is fixed at seven billion four hundred and fifty-nine million three hundred and twenty-two thousand United States Dollars (USD 7,459,322,000), divided into six hundred and ninety-five million nine hundred thirty-two thousand two hundred (695,932,200) ordinary shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each and fifty million (50,000,000) perpetual cumulative preference shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each (the Perpetual Cumulative Preference Shares).

For the purposes of, and in accordance with, Article 32 al 2 of the Luxembourg Companies Act 1915 and section 80 of the UK Companies Act 1985, the directors be generally and unconditionally authorised to allot relevant securities (as defined in section 80 of the UK Companies Act 1985) up to a maximum nominal amount of three billion three hundred and ninety million two hundred and twenty four thousand two hundred and sixty United States Dollars (USD 3,390,224,260).

The authority contained in this Article 3 shall expire on 12 December 2013.

The issued share capital as at the date of these articles is four billion sixty-nine million ninety seven thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 4,069,097,740) divided into four hundred and six million nine hundred and

nine thousand seven hundred and seventy-four (406,909,774) ordinary shares of ten United States Dollars (USD 10.00) each.

The ordinary shares in issue and any Perpetual Cumulative Preference Shares which may be issued shall (as between those two classes of shares) each be separate classes of shares and shall carry the rights and be subject to the restrictions set out in these articles."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 7A of the By-Laws in order to reflect the above mentioned first resolution, so that Article 7A now reads as follows:

"7A.- The rights attaching to the Perpetual Cumulative Preference Shares are as follows:

(a) Income

(i) The holders of the Perpetual Cumulative Preference Shares shall be entitled, in priority to any payment of dividend or other distribution to the holders of any ordinary shares, to be paid a cumulative preferential dividend per Perpetual Cumulative Preference Share out of the profits available for distribution and resolved to be distributed by the directors in respect of each financial year or other accounting period of the Company (the Cumulative Preferential Dividend), at such annual rate on the amount for the time being paid up on such shares as is calculated on an annual basis in accordance with sub-paragraphs (ii) to (iv) below (rounded down to the nearest cent). Such Cumulative Preferential Dividend shall be payable on such dates as the directors shall determine, together with any arrears or deficiency of such dividend calculated by reference to the applicable Cumulative Preferential Dividend Period(s) (as referred to in sub-paragraph (ii) below) in respect of which such arrears or deficiency arose.

(ii) Each twelve month period ending on 15th December in each calendar year shall (subject to sub-paragraph (iii) below) be called a Cumulative Preferential Dividend Period. The annual rate applicable to each Cumulative Preferential Dividend Period shall be expressed as a per cent. (%) figure which is equal to the sum of LIBOR plus the Perpetual Fixed Rate Asset-Swap Spread, where:

(A) LIBOR means the three-month London Inter-bank Offered Rate for United States Dollars (USD) deposits (expressed as an annual per cent, figure) which appears on the display designated as page 3750 on the Dow Jones Telerate Service (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of leading banks for United States Dollar deposits);

(B) Perpetual Fixed Rate Asset-Swap Spread means the yield expressed in basis points (with each such basis point being 0.01%), rounded up to the nearest whole basis point, of the J.P. MorganChase & Co 7.900% Perpetual Preferred Shares, callable from 30-Apr-2018 (ISIN US46625HHA14) (or the nearest equivalent security in the event that such J.P. MorganChase & Co 7.900% Perpetual Preferred Shares, callable from 30-Apr-2018 (ISIN US46625HHA14) are no longer in issue), such yield being determined by the par-par asset swap of the arithmetic mean (rounded upward, if necessary, to the nearest 1/16 per cent.) of the over-the-counter prices quoted for such securities by each of three brokers who deal in such securities; and

(C) par-par asset swap means a recognised market process for converting a fixed rate yield to an investment spread over LIBOR,

in each case, as determined by J.P. Morgan Chase Bank, London branch or such other agent as the Company shall appoint from time to time (the Perpetual Cumulative Preference Share Reference Agent) at or about 11.00 a.m. (New York time) on the first Business Day of such Cumulative Preferential Dividend Period.

(iii) Notwithstanding sub-paragraph (ii) above, in the event that a Perpetual Cumulative Preference Share is not in issue for a full Cumulative Preferential Dividend Period (as defined in sub-paragraph (ii) above), such partial period from the date of issue of the Perpetual Cumulative Preference Share until the following 15th December being a Partial Period for the purposes of this sub-paragraph (iii), then the Cumulative Preferential Dividend for such Perpetual Cumulative Preference Share for the Partial Period shall be calculated using the annual rate which is (or would be) applicable for the full Cumulative Preferential Dividend Period in which the Partial Period occurs, as determined in accordance with sub-paragraph (ii), applied pro rata based on the proportion that the actual number of days in the Partial Period bears to the number of days in such full Cumulative Preferential Dividend Period.

(iv) If the offered rate so appearing (as referred to in subparagraph (ii)(A)) is replaced by the corresponding rates of more than one bank then sub-paragraph (ii)(A) above shall be applied, with any necessary consequential changes, to the arithmetic mean (rounded upward, if necessary, to the nearest 1/16 per cent.) of the rates (being at least two) which so appear, as determined by the Perpetual Cumulative Preference Share Reference Agent. If for any other reason such offered rate does not so appear, or if the relevant page is unavailable, the Company (or the Perpetual Cumulative Preference Share Reference Agent) will request each of four major banks in the London inter-bank market whose offered rates would have been used for the purposes of the relevant page as determined by the Perpetual Cumulative Preference Share Reference Agent, if the event leading to the application of this sub-paragraph (iv) had not happened, through its principal London office to provide the Company (or the Perpetual Cumulative Preference Share Reference Agent) with its offered quotation to leading banks for United States Dollar deposits in London for the Cumulative Preferential Dividend Period concerned as at 11.00 a.m. (New York time) on the first Business Day of such Cumulative Preferential Dividend Period. The rate for such Cumulative Preferential Dividend Period shall be the arithmetic mean (rounded upward, if

necessary, to the nearest 1/16 per cent.) of such quotations (or of such of them, being at least two, as are so provided) as determined by the Perpetual Cumulative Preference Share Reference Agent.

(v) In this paragraph (a), the expression Business Day means a day upon which United States Dollar deposits may be dealt with on the London inter-bank market and commercial banks are generally open in London.

(vi) A Cumulative Preferential Dividend, together with any accumulated arrears or deficiency of such dividend, is payable to holders of Perpetual Cumulative Preference Shares on the register at any date up to 42 days before the relevant Cumulative Preferential Dividend payment date, as selected by the directors.

(b) Capital

On a winding-up or other return of capital (other than on a redemption or purchase by the Company of any of its share capital or other regulatory capital), to receive out of the surplus assets remaining after payment of the Company's liabilities an amount equal to the amount for the time being paid up on such Perpetual Cumulative Preference Shares, together with any accumulated arrears or deficiency of the Cumulative Preferential Dividend, *pari passu* with the holders of any other preference shares in the Company or other obligations ranking *pari passu* with those preference shares (Parity Obligations) but in priority to the holders of any other class of shares in the capital of the Company or other obligations ranking *pari passu* with such other class(es) of shares (Junior Obligations).

(c) Voting

The holders of Perpetual Cumulative Preference Shares shall be entitled to receive notice of and to attend and vote, either in person or by proxy, at any general meeting of the members of the Company.

(d) Other rights

If the directors determine that the Cumulative Preferential Dividend, and any accumulated arrears or deficiency of such dividend, will not be paid in full in a given accounting period, then the Company may not:

(i) redeem, reduce, purchase or otherwise acquire for any consideration any Parity Obligations or Junior Obligations (as defined in paragraph (b) of this Article 3) (and may not set aside or establish any sinking fund for any such redemption, reduction, purchase or other acquisition); or

(ii) pay or declare any dividend on any Parity Obligations or Junior Obligations, for such period or periods following the relevant Cumulative Preferential Dividend payment date, as the directors may determine.

(e) General

(i) Except as set out in this Article 7A, a Perpetual Cumulative Preference Share shall not confer on the holder any further or other right to participate in the profits or capital of the Company.

(ii) The Company may create and issue further shares ranking as regards participation in the profits and assets of the Company *pari passu* with, but not in priority to, the Perpetual Cumulative Preference Shares and carrying such rights (including, but without limitation, rights as to capital, dividend, voting and redemption) as may be determined in accordance with these articles."

The Company being incorporated in the United Kingdom but having its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg, the Chairman noted that the Shareholders are required to also sign a form of written resolutions recording the matters resolved at this meeting and that such written resolutions are required to be filed at the UK Companies House, in accordance with the UK Companies Act 2006.

There being no other business, the meeting then ended.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand six hundred euros (EUR 1,600).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their first names, last names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant nous Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les Actionnaires) de J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED (la Société), ayant son siège social au 125 London Wall, London EC2Y 5AJ Royaume-Uni et son

siège de direction effective au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 3871969, et auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.205, constituée le 1^{er} novembre 1999 en Angleterre et Pays de Galles et ayant transféré son siège de direction effective à Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1999, publiée au Mémorial C, numéro 133 du 9 février 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Camille Paul SEILLES, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Camille Paul SEILLES, précité.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du capital autorisé de la Société en redésignant la classe d'actions préférentielles non cumulatives et perpétuelles d'une valeur de dix Dollars US (USD 10,00) chacune (cette classe d'actions comptant actuellement cinquante millions (50.000.000) actions en tout) en classe d'actions préférentielles cumulatives et perpétuelles d'une valeur de dix Dollars US (USD 10,00) chacune (cette classe d'actions devant compter cinquante millions (50.000.000) actions en tout) (les Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles), cette classe d'Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles redésignée devant avoir les droits décrits dans les statuts de la Société, comme modifiés par les résolutions 2 et 3 ci-dessous (les Statuts);

2. Modification de l'Article 3 des Statuts de la Société de manière à refléter la résolution susmentionnée;

3. Modification de l'Article 7 des Statuts de la Société de manière à refléter les résolutions susmentionnées.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II) Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social de quatre milliards soixante-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quarante Dollars US (USD 4.069.097.740) est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les Actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance et déclarent avoir consenti à une convocation dans un délai plus court que celui que prévoit les Statuts de la Société.

Alors, les Actionnaires ont adopté par un vote à main levée en tant que résolutions spéciales:

Première résolution

Les Actionnaires décident de modifier le capital autorisé de la Société en redésignant la classe d'actions préférentielles non cumulatives et perpétuelles d'une valeur de dix Dollars US (USD 10,00) chacune (cette classe d'actions comptant actuellement cinquante millions (50.000.000) actions en tout) en classe d'actions préférentielles cumulatives et perpétuelles d'une valeur de dix Dollars US (USD 10,00) chacune (cette classe d'actions devant compter cinquante millions (50.000.000) actions en tout) (les Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles), cette classe d'Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles redésignée devant avoir les droits décrits dans les Statuts de la Société, comme modifiés par les résolutions 2 et 3 ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 3 des Statuts de la Société de manière à refléter la résolution susmentionnée, de sorte que l'Article 3 a désormais la teneur suivante:

"3.- Le capital autorisé de la société est fixé à sept milliards quatre cent cinquante-neuf millions trois cent vingt-deux mille Dollars US (USD 7.459.322.000) divisé en six cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent trente-deux mille deux cents (695.932.200) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,00) chacune et cinquante millions (50.000.000) actions cumulatives préférentielles perpétuelles ayant une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,00) chacune (les Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles).

Pour les besoins et en application de l'Article 32 al 2 de la loi Luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales et de la section 80 du 'UK Companies Act 1985', les administrateurs sont de manière générale et inconditionnelle, autorisés à allouer les titres correspondants (tels que définis par la section 80 du 'UK Companies Act 1985 ') jusqu'à un montant nominal maximum de trois milliards trois cent quatre-vingt-dix millions deux cent vingt-quatre mille deux cent soixante Dollars US (USD 3.390.224.260)

Le pouvoir contenu dans le présent Article 3 expirera le 12 décembre 2013.

Le capital social souscrit en date de ces statuts est de quatre milliards soixante-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quarante Dollars US (USD 4.069.097.740) divisé en quatre cent six millions neuf cent neuf mille sept cent soixante-quatorze (406.909.774) actions ordinaires de dix Dollars US (USD 10,00) chacune.

Les actions ordinaires émises et toutes les Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles qui peuvent être émises constituent (en ce qui concerne la relation entre ces deux classes d'actions) des classes d'actions séparées et donnent des droits, et sont soumises aux restrictions, tels que prescrits dans ces statuts."

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 7A des Statuts pour refléter les résolutions susmentionnées en ajoutant le nouvel Article 7A suivant:

"7A.- Les droits attachés aux Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles sont les suivants:

(a) Revenu

(i) Les détenteurs des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles ont le droit, en priorité à tout paiement d'un dividende ou de toute autre distribution envers les détenteurs d'actions ordinaires, au paiement d'un dividende cumulatif préférentiel par Action Cumulative Préférentielle Perpétuelle sur les profits disponibles pour la distribution et qui ont fait l'objet d'une décision de distribution par les administrateurs et portant sur chaque exercice social ou autre exercice comptable de la société (le Dividende Préférentiel Cumulatif), au taux annuel sur le montant libéré sur de telles actions tel que calculé annuellement en conformité avec les sous paragraphes (ii) à (iv) ci dessous (arrondi au plus bas au cent près). Un tel Dividende Préférentiel Cumulatif est payable aux dates déterminées par les administrateurs, ensemble avec tout arriéré ou insuffisance d'un tel dividende en se référant à la (aux) Période (s) de Dividende Préférentiel Cumulatif applicable (s) (comme défini au sous paragraphe (ii) ci-dessous) pendant lesquelles de tels arriérés ou insuffisances sont apparus.

(ii) Chaque période de douze mois finissant le 15 décembre de chaque année calendaire est (sous réserve du sous paragraphe (iii) ci-dessous) appelée une Période de Dividende Préférentiel Cumulatif. Le taux annuel applicable à chaque Période de Dividende Préférentiel Non Cumulatif est exprimé en pourcentage (%) qui est égal à la somme du LIBOR plus le Perpetual Fixed Rate Asset Swap-Spread où:

(A) LIBOR signifie le taux interbancaire de Londres à trois mois pour les dépôts en Dollars US (USD) (exprimé en pourcentage annuel) qui apparaît à l'affichage désigné par la page 3750 du Dow Jones Telerate Service (ou tout autre page ou service qui peut la remplacer aux fins d'afficher les taux interbancaires offerts des plus grandes banques pour les dépôts en Dollars US);

(B) Perpetual Fixed Rate Asset-Swap Spread signifie le rendement exprimé en points de base (avec chaque points de base égal à 0,01%), arrondi à l'excès du point de base le plus proche du JP MorganChase & Co 7.900% Perpetual Preferred Shares, callable du 30-Apr-2018 (ISIN US46625HHA14) (ou le titre équivalent le plus proche dans l'hypothèse ou de tels JP MorganChase & Co 7.900% Perpetual Preferred Shares, callable du 30-Apr-2018 (ISIN US46625HHA14) ne sont plus en émission), un tel rendement étant déterminé par le par-par asset swap de la moyenne arithmétique (arrondie à l'excès si nécessaire au 1/16 de pour cent) des prix négociés hors cote indiqués pour de tels titres par chacun de trois courtiers qui négocient de tels titres; et

(C) par-par asset swap signifie un processus reconnu des marchés pour convertir le rendement à taux fixe en une marge d'investissement en LIBOR,

dans chaque cas, tel que déterminés par J.P. Morgan Chase Bank, London branch ou tout autre agent que la société nommera ponctuellement (l'Agent de Référence des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles) à environ 11h00 (heure de New York) le premier Jour Ouvrable de cette Période de Dividende Préférentiel Cumulatif.

(iii) Nonobstant le sous-paragraphe (ii) ci dessus, dans l'hypothèse où une Action Cumulative Préférentielle Perpétuelle n'est pas en émission pour toute la Période de Dividende Préférentiel Cumulatif (telle que définie dans le sous paragraphe (ii) ci-dessus), une telle période partielle allant de la date d'émission des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles jusqu'au 15 décembre suivant s'intitulant une Période Partielle aux fins de ce sous paragraphe (iii), alors le Dividende Préférentiel Cumulatif pour cette Action Cumulative Préférentielle Perpétuelle pour la Période Partielle est calculé en utilisant le taux annuel qui est (ou serait) applicable pour l'intégralité de la Période de Dividende Préférentiel Cumulatif dans laquelle la Période Partielle se déroule, tel que déterminé en conformité au sous paragraphe (ii), appliqué au prorata basé sur la proportion du nombre actuel de jours de la Période Partielle rapporté au nombre de jours d'une telle Période de Dividende Préférentiel Cumulatif intégrale.

(iv) Si le taux offert ainsi affiché (celui dont il est fait mention au sous paragraphe (ii)(A)) est remplacé par des taux correspondants de plus d'une banque, alors le sous paragraphe (ii)(A) ci-dessus est appliqué en effectuant, avec tous les changements conséquents nécessaires, la moyenne arithmétique (arrondie à l'excès du 1/16 de pour cent, si nécessaire) des taux (étant au moins deux) qui apparaissent ainsi, tel que déterminée par l'Agent de Référence des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles. Si, pour une autre raison quelconque, un tel taux offert n'apparaît pas, ou si la page correspondante n'est pas disponible, la société (ou l'Agent de Référence des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles) demandera à chacune des quatre banques majeures dans le marché interbancaire de Londres dont les taux offerts auraient été utilisés aux fins de la page correspondante tels que déterminés par l'Agent de Référence des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles si l'événement déclenchant l'application de ce sous paragraphe (iv) n'avait pas eu lieu, par

l'intermédiaire de son bureau principal à Londres qui fournira à la société (ou l'Agent de Référence des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles) leurs cotations offertes aux banques majeures pour les dépôts en Dollars US à Londres pour la Période de Dividende Préférentiel Cumulatif concernée à 11h00 (heure de New York) le premier Jour Ouvrable de ladite Période de Dividende Préférentiel Cumulatif. Le taux pour la Période de Dividende Préférentiel Cumulatif sera la moyenne arithmétique (arrondie à l'excès du 1/16 pourcent le plus proche si nécessaire) de telles cotations (ou de certaines d'entre elles, sachant qu'elles sont au moins deux) telle que déterminée par l'Agent de référence des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles.

(v) Dans ce paragraphe (a), l'expression Jour Ouvrable signifie un jour où les dépôts en Dollars US peuvent être négociés sur le marché interbancaire de Londres et où les banques commerciales sont généralement ouvertes à Londres.

(vi) Un Dividende Préférentiel Cumulatif, ensemble avec tout arriéré ou insuffisance d'un tel dividende, est payable aux détenteurs des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles tels qu'ils figurent sur le registre à toute date jusqu'à 42 jours avant la date du paiement du Dividende Préférentiel Cumulatif correspondant, telle que sélectionnée par les administrateurs.

(b) Capital

Lors d'une liquidation ou de tout autre remboursement de capital (autre qu'un rachat ou achat par la société d'une partie de son capital social ou autre capital réglementé), les détenteurs des Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles ont le droit de recevoir sur le boni excédentaire restant après paiement des dettes de la société, un montant égal au montant payé jusqu'à maintenant sur de telles Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles, ensemble avec tout arriéré ou insuffisance accumulé du Dividende Préférentiel Cumulatif, pari passu avec les détenteurs de tout autre action préférentielle dans la société ou toute autre obligation classée pari passu avec ces actions préférentielles (Obligations Paritaires) mais par priorité sur les détenteurs de toute autre classe d'actions dans le capital social de la société ou tout autre obligation classée pari passu avec ces autre(s) classe(s) d'actions (Obligations Chirographaires).

(c) Vote

Les détenteurs d'Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles ont le droit de recevoir une notification de et d'assister et de voter, soit en personne, soit par procuration lors de toute assemblée générale des actionnaires de la société.

(d) Autres droits

Si les administrateurs estiment que le Dividende Préférentiel Cumulatif, et tout arriéré ou insuffisance accumulé d'un tel dividende, ne sera pas payé intégralement lors d'un exercice comptable donné, alors la société ne peut pas:

(i) racheter, réduire, acheter ou autrement acquérir pour une contrepartie quelconque toute Obligation Paritaire ou Obligation Chirographaire (telles que définies dans le paragraphe (b) de cet Article 3) (et ne peut non plus provisionner ou créer un fond d'amortissement pour de tels rachat, réduction, achat ou autre acquisition); ou

(ii) payer ou déclarer un dividende sur chacune des Obligations Paritaires ou Obligations Chirographaires.

pour la ou les période(s) suivant la date de paiement du Dividende Préférentiel Cumulatif correspondant, comme les administrateurs peuvent le décider.

(e) Général

(i) Sous réserve des dispositions du présent Article 7A, une Action Cumulative Préférentielle Perpétuelle ne confère à son détenteur aucun droit supplémentaire ou différent de participer aux profits ou au capital de la société.

(ii) La société peut créer et émettre d'autres actions qui sont classées, en ce qui concerne la participation au profits et aux actifs de la société pari passu avec, mais non prioritaires aux, Actions Cumulatives Préférentielles Perpétuelles et donnant des droits (y compris, mais sans limitation, les droits au capital, dividendes, vote et rachat) tels qu'ils peuvent être déterminés conformément à ces statuts."

La Société étant constituée au Royaume-Uni mais ayant son administration centrale au Luxembourg, le président a noté que les Actionnaires doivent également signer des résolutions écrites enregistrant ce qui a été décidé lors de la présente assemblée et que de telles résolutions écrites doivent être déposées à la 'UK Companies House', en application du 'UK Companies Act 2006'.

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluations - Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, fait et passé à Senningerberg le jour qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Camille Seillès, Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51587. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009035145/202/358.

(090040094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

H Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.120.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036759/801206/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00152. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090041893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Deejay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.269.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the ninth day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Francisco Partners II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of partnership of Cayman Islands under number MC-20086,

duly represented by its General Partner Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited, a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

itself duly represented by its General Partner Francisco Partners GP II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 March 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further:

- guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.
- act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.
- for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Deejay".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at nineteen thousand US dollars (USD 19,000) represented by one million nine hundred thousand (1,900,000) shares with a par value of one cent (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 15. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All one million nine hundred thousand (1,900,000) shares, with a par value of one cent (USD 0.01) each, have been subscribed by Francisco Partners II (Cayman) LP, aforementioned, for a total subscription price of nineteen thousand US dollars (USD 19,000).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of nineteen thousand US dollars (USD 19,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first day of December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Mr. Deep Shah, born on 12 April 1979 in the United Kingdom, with address at 100 Pall Mall, 4th Floor, London SW1Y 5NG, United Kingdom;
- Mr. Ezra Perlman, born on 23 September 1971, in Boston, MA, USA, with professional address at One Letterman Drive, Building C, Suite 410, San Francisco, CA 94129, USA.

B Managers:

- Mr. Frédéric Gardeur, born on 11 July 1972 in Messancy, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Mr. Abdelhakim Chagaar, born on 3 March 1979 in Mont-St-Martin, France, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Francisco Partners II (Cayman) LP, une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, inscrite au registrar of partnership des Iles Cayman sous le numéro MC 20086,

représentée par son general partner Francisco Partners GP II (Cayman) L.P., une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman,

représentée à son tour par son general partner Francisco Partners GP II Management (Cayman) Limited une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman,

ici représentée par Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 6 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également:

- garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.
- réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Deejay"

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille dollars US (USD 19.000) représenté par un million neuf cent mille (1.900.000) parts sociales d'une valeur d'un cent (USD 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera formé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les un million neuf cent mille (1.900.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune, ont été souscrites par Francisco Partners II (Cayman) LP, susmentionné, pour un prix de souscription de dix-neuf mille dollars US (USD 19.000).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de dix-neuf mille dollars US (USD 19.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants A

- M. Deep Shah né le 12 avril 1979 au Royaume-Uni, ayant pour adresse 100 Pall Mall, 4th Floor, Londres SW1Y 5NG, Royaume-Uni;

- M. Ezra Perlman, né le 23 septembre 1971 à Boston, MA, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à One Letterman Drive, Building C, Suite 410, San Francisco, CA 94129, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants B

- M. Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- M. Abdelhakim Chagaar, né le 3 mars 1979 à Mont-St-Martin, France, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9286. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038278/211/333.

(090043456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Cidron Healthcare B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.075.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cidron Healthcare A S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.930.

here represented by David Burgstahler, banker, residing in New-York, USA, an Ingrid Moinet, cartered accountant, residing professionally in Luxembourg, managers of the company.

Such appearing party represents all of the share capital of Cidron Healthcare B S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.075, incorporated pursuant to a deed Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on

20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, number 1880, dated 31 July 2008. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the par value of all of the shares of the Company from an amount of fifty euros (EUR 50) each down to an amount of one euro (EUR 1) each;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500) by an amount of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) in order to bring it up to an amount of one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883) by the issuance of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) new Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company;

4. Acknowledgement of the resignation of David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder and Toni Weitzberg from their duties as managers of the Company;

5. Appointment of Noëlla Antoine and Pascale Nutz as managers of the Company; and

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, having considered the above mentioned agenda, hereby validly takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of all of the shares of the Company, represented by two hundred fifty (250) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares, from an amount of fifty euros (EUR 50) each down to an amount of one euro (EUR 1) each such that there are now twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five thousand (5,000) Class A Preferred Shares, five thousand (5,000) Class B Preferred Shares, five thousand (5,000) Class C Preferred Shares and five thousand (5,000) Class D Preferred Shares for a total of thirty-two thousand five hundred (32,500) shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) in order to bring it from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500) up to an amount of one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883) by the issuance of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) new Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) newly issued Ordinary Shares of the Company shall be subscribed for by the Sole Shareholder here represented as aforementioned, for a total subscription price of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-five euros and eighty-four cents (EUR 112,145,385.84) which shall be (i) paid through the transfer to the Company of a one hundred nine million nine hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros and eighteen cents (EUR 109,978,391.18) commitment under an interest-free loan, and of an aggregate nominal value of one hundred nine million nine hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros and eighteen cents (EUR 109,978,391.18) and a two million one hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-four euros and sixty-six cents (EUR 2,166,994.66) commitment under an interest-free loan, and of an aggregate nominal value of two million one hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-four euros and sixty-six cents (EUR 2,166,994.66) and (ii) allocated as follows: (a) one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) shall be allocated to the Company's share capital and (b) two euros and eighty-four cents (EUR 2.84) shall be allocated to the Company's share premium account.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 8 of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883), represented by one hundred twelve million one hundred fifty-seven thousand eight hundred eighty-three (112,157,883) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares"), five thousand (5,000) class A preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Preferred Shares"), five thousand (5,000) class B preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Preferred Shares"), five thousand (5,000) class C preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each

(the "Class C Preferred Shares") and five thousand (5,000) class D preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Preferred Shares", together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Class C Preferred Shares, the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of Shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder and Toni Weitzberg from their duties as managers of the Company pursuant to resignation letters sent by these persons to the Company, which will remain attached hereto as Schedule 1.

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint the following individuals as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on 11 January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on 7 July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Accordingly, the board of managers of the Company shall hereinafter be composed of the following individuals:

- Noella Antoine;
- Ingrid Moinet; and
- Pascale Nutz.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cidron Healthcare A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.930,

ici représentée par David Burgstahler, banker, demeurant à New-York, USA, et Ingrid Moinet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérants de la société

La comparante est l'associé unique de Cidron Healthcare B S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.075, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1880, le 31 juillet 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social (l'"Associé Unique"), peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de cinquante euros (EUR 50) à un euro (EUR 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383) afin de la porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) à un montant de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883) par l'émission de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
 4. Confirmation de la démission de David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder et Toni Weitzberg de leurs mandats de gérants de la Société;
 5. Nomination de Noëlla Antoine et Pascale Nutz comme gérants de la Société; et
 6. Divers.
- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société qui sont divisées en deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, d'un montant de cinquante euros (EUR 50) pour chacune des parts sociales à un euro (EUR 1) de sorte que le capital sera désormais composé de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D et donc d'un total de trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) à un montant de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883) par l'émission de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1) chacune.

Les cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, pour un prix de souscription total de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 112.145.385,84) qui sera (i) payé par le transfert à la Société d'un engagement de cent neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit cents (EUR 109.978.391,18) dans le cadre d'un contrat de prêt sans intérêt, d'une valeur nominale totale de cent neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit cents (EUR 109.978.391,18) et d'un engagement de deux millions cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 2.166.994,66) dans le cadre d'un contrat de prêt sans intérêt, d'une valeur nominale totale de deux millions cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 2.166.994,66) et (2) affecté comme suit: (a) cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383) seront affectés au capital social de la Société et (b) deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 2,84) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883), représenté par douze millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois (112.157.883) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires"), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C") et cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D" et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B et les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"). Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme la démission de David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder et Toni Weitzberg de leurs mandats de gérants de la Société conformément à des lettres de démission signées par ces personnes, qui resteront annexées au présent acte comme Annexe 1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Pascale Nutz, expert comptable, née à Douarnenez le 7 juillet 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société sera donc composé comme suit:

- Noëlla Antoine
- Ingrid Moinet; et
- Pascale Nutz.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 7.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BURGSTRAHLER, I. MOINET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7181. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036195/242/209.

(090040935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.164.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatrième jour de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

M^e Céline Pignon, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

Ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 4 mars 2009.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "P.A.L. Management Services" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents

déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'assurer des services administratifs et de gestion en tant qu'administrateur et/ou gérant de sociétés, et d'occuper d'autres fonctions ou mandat d'entreprise ou de société à la condition que ces services ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions et opérations (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeurs) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

M^e Céline Pignon, prénommée, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Céline Pignon, avocat à la Cour, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

- Monsieur Carlo Schneider, gérant de société, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg; et

- Madame Jessica Amorim Da Silva, assistante para-legal, née le 21 juillet 1981 à Mont St Martin (France), avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 mars 2009 Relation: LAC/2009/8527 Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le six mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036372/242/266.

(090040829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Stankowitz Innovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.199.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036761/801206/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00153. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090041895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Extrait des résolutions de l'associé du 31 décembre 2008

L'associé la "Société" a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que Geschäftsführer de la Société, avec effet immédiat

- De nommer la personne suivante Geschäftsführer avec effet immédiat:

Christopher De Mestre, né le 24 septembre 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Geschäftsführer

Signature

Référence de publication: 2009036016/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.262.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Le mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009036819/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03767. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 16, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 100.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036754/800266/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2009, réf. DSO-DC00136. - Reçu 133,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090041652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.279.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036749/242/12.

(090041880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.618.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036811/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03425. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.